

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 12 mai 2022

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central)

NOR : TREA2214109S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 2 novembre 2021 portant organisation de l'échelon central la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile mentionnées dans la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à M. Pascal Luciani, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

M. Nicolas Marcou, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Romain Bevillard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « ressources et compétences » mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Frédérique Gély, administratrice de l'Etat hors classe ;

- M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « ressources et compétences » mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Rémy Jaeck, attaché principal d'administration de l'Etat ;

- Mme Christelle Degardin, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 20 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Nathalie Domblides, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

- M. Philippe Auradé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Mireille Chabroux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- M. Frantz Chout, attaché principal d'administration de l'Etat ;

- M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

- Mme Isabelle Lemarcis, attachée principale d'administration de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- M. Olivier Outtier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Didier Rouzet, agent contractuel ;
- Mme Marie-Agnès Guyomarc'h, attachée d'administration de l'Etat hors classe ;
- M. Eric Brodbeck, agent contractuel.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Bruno Commarmond, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Karine Gay, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Nathalie Gilliers, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- Mme Marianne Pham, attachée principale d'administration de l'Etat, jusqu'au 15 juillet 2022 ;
- Mme Anne Séré, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. René Germa, médecin évaluateur ;
- Mme Patricia Maruani, médecin évaluateur ;
- M. Barthélemy Barateig, médecin évaluateur ;
- M. Patrice Guillemautot, médecin évaluateur ;
- M. François Cougnaud, agent contractuel ;
- M. Eric Maljournal, agent contractuel ;
- M. Nicolas Tecles, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- Mme Sandrine N'Doko, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- Mme Laure Saysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. François-Xavier Dulac, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Carole Lenck, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Arnaud Grangenois, agent contractuel ;
- Mme Quitterie Henry de Villeneuve, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Maxime Alirot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Eliott Varon, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Adrien Vidal, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Stéphane Mangin, agent contractuel ;
- M. Stéphane Zunino, agent contractuel ;
- M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- Mme Odile Tourret, agente contractuelle, jusqu'au 30 juin 2022 inclus ;
- M. Richard Amy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Naïma Lagdaa, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Yann Le Fablec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Ludovic Maréchal, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Arnaud Grut, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Jean-Marc Lapène, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Yannick Defrance, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. François Dubuisson, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Fabrice Etard, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne ;
- M. Francis Segura, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Philippe Furtwengler, médecin évaluateur.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « sureté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Serge Billiottet, administrateur général de l'Etat ;
- Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la direction « sureté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Pierre Courbarien, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Pascal Courtin, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Sébastien Froment, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Emmanuelle Périllat, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 15

La décision du 25 janvier 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central) est abrogée.

Article 16

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 12 mai 2022.

P. CIPRIANI